

Bovins du Québec, Août 2006

La mise en marché des veaux de grain: un marché libre et réglementé à la fois.

***Réal Daigle**

Il se produit au Québec environ 1,800 veaux de grain par semaine, soit près de 100,000 par année. Deux fois par semaine, la totalité de l'offre est réunie virtuellement au même endroit, c'est-à-dire dans un système d'enchères électroniques accessible à distance. Quelques centaines de producteurs vendeurs et une dizaine d'acheteurs se rencontrent donc sur internet pour, en quelque sorte, faire des affaires. En quelques heures, tout est vendu sans que personne ne se soit déplacé.

Les lots offerts en vente sont identifiés au nom de leur propriétaire, incluant toute une série de spécifications qui permettent à l'acheteur de savoir ce qu'il achète. L'acheteur n'a donc pas de surprise lorsqu'il reçoit la marchandise. Des pénalités sont d'ailleurs prévues si le produit livré ne correspond pas à ce qui avait été annoncé lors de la vente aux enchères (veaux sales, proportion de mâles et femelles, etc).

À première vue, c'est un système qui devrait permettre au jeu de l'offre et de la demande de bien s'exprimer. C'est le libre marché et, dans une économie libérale comme la nôtre, on serait en droit de s'attendre à ce que ce soit efficace: le prix fait ton affaire...tu vends; y fait pas ton affaire... t'attends.

Les limites du libre marché

Mais un tel système, qui serait basé uniquement sur le libre marché, serait-il vraiment aussi efficace que la théorie voudrait nous le laisser croire? Lorsque les fraises sont mûres, ou bien lorsque le veau est bien gras, pour rester dans le sujet de l'article, le producteur a-t-il vraiment le choix de vendre ou ne pas vendre? C'est aujourd'hui que son veau est prêt, pas demain, ni hier. À ce moment-là bien précis, croyez-vous que le producteur a le sentiment d'être dans un libre marché? On aurait beau lui dire qu'il prend sa décision lorsqu'il achète le petit veau pour l'engraisser et qu'il doit en assumer la conséquence, il vous dirait quand même, et avec raison, que là non plus il n'a pas vraiment le choix puisqu'il a investi quelques centaines de milliers de dollars dans son étable et que ça doit rouler plein.

Ainsi, on peut facilement comprendre qu'aux yeux de bien des producteurs agricoles, le libre marché reste une notion bien théorique. On peut aussi comprendre pourquoi les producteurs de veaux de grain, à l'instar d'autres groupes de producteurs d'ailleurs, se sont dotés d'un véritable coffre à outils pour faire la mise en marché de leur produit.

Le coffre à outils des producteurs de veaux de grain

L'Agence de mise en marché des veaux de grain a mis en place, au fil des années, une série de mesures pour assurer une mise en marché ordonnée et efficace. Ici, l'efficacité se mesure bien souvent en terme de prix; l'objectif premier des producteurs de veaux de

grain est de retirer du marché le maximum de revenu possible pour chacun des veaux de grain qu'ils produisent.

Les outils dans le coffre sont le prix de réserve, le prix optimal, la gestion des surplus, les historiques de référence et la certification. Ce sont les principales composantes du Règlement sur la mise en marché des veaux de grain. Chacune de ces mesures, au fil de leur adoption, a contribué à faire évoluer ledit Règlement qui représente le cœur du système de mise en marché collective des veaux de grain du Québec.

Le prix de réserve, qui fait office de prix plancher, vise à protéger les producteurs contre des baisses trop fortes. C'est un prix fixé par l'Agence de mise en marché qui veille à le faire fluctuer le moins possible. Son niveau dépend surtout des prix des produits concurrents, tel le veau de lait du Québec et le veau de grain de l'Ontario. Aucun veau de grain n'est vendu aux enchères électroniques sous le prix de réserve, à moins de conditions particulières.

La gestion des surplus est un mécanisme en lien direct avec le prix de réserve. Tout veau de grain non vendu aux enchères électroniques est automatiquement dirigé vers le système de gestion des surplus. Ces veaux peuvent alors être dirigés vers des parcs d'engraissement pour la production de bouvillons holstein. Ils peuvent être également dirigés vers des programmes de développement des marchés du veau de grain, de concert avec les acheteurs réguliers qui répondent à des conditions bien précises.

Le prix optimal pour sa part, est un mécanisme de prix plafond. Il vise en quelque sorte à protéger le marché du veau de grain contre lui-même advenant que la demande soit trop forte par rapport à l'offre. Lorsque la moyenne des prix misés par les acheteurs pour une semaine donnée dépasse le prix optimal, le prix de vente réel est alors ajusté à la baisse pour le ramener au niveau du prix optimal. Par cette mesure, les producteurs de veaux de grain cherchent à favoriser le maintien d'une certaine fidélité chez le consommateur envers leur produit. Le prix optimal et le prix de réserve constituent ainsi une fourchette à l'intérieur de laquelle le marché est appelé à s'exprimer.

Les historiques de référence représentent le nombre maximum de veaux de grain qu'un producteur peut produire sans encourir des frais de mise en marché supplémentaires. Les producteurs ont choisi ce mécanisme afin de mieux contrôler la croissance globale de la production et en arriver éventuellement à un certain équilibre entre l'offre et la demande.

Enfin, **la certification** est un processus par lequel les producteurs s'engagent à fournir un produit standard et de qualité aux acheteurs. L'Agence s'assure, par des visites à la ferme, que les producteurs suivent les normes du cahier de charges. Grâce à la certification, les producteurs de veaux de grain ont pu approvisionner le marché avec un produit standard de haut niveau.

Dans ses relations d'affaires avec ses clients, c'est-à-dire les acheteurs de veaux de grain, l'Agence de mise en marché considère l'ensemble de ces mesures comme un tout indissociable. Elles représentent en quelque sorte un cadre à l'intérieur duquel le marché du veau de grain peut s'exprimer librement. L'ensemble de ces mesures, prises globalement et enchâssées dans un Règlement, représente le moyen que les producteurs de veaux de grain ont choisi pour dire leur mot dans un marché "libre".

*agronome, directeur mise en marché veau de grain